

# Mise sous pression, l'ARS râgue et annonce des mesures contre les PFAS

Dossier de la rédaction de H2o  
January 2024

Les eaux destinées à la consommation de 166 000 habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes comportent des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) à des taux supérieurs au seuil de référence européenne, selon les résultats d'analyses publiées le 15 janvier par l'Agence régionale de santé (ARS). La consommation de ces eaux n'est pas interdite mais l'ARS a, pour la première fois, demandé des mesures correctives à la cinquantaine de communes concernées, situées pour la plupart dans la vallée de la chimie au sud de Lyon. Sous peine d'être mises en demeure, ces collectivités ont dû présenter les mesures de leur choix pour revenir sous le seuil de 100 nanogrammes par litre, et elles auront trois ans pour les mettre en place, a expliqué à la presse Aymeric Bogey, directeur de la santé publique de l'agence, qui a tenu à préciser que "la limite de qualité, même si elle est dépassée, ne veut pas dire qu'il y a un risque immédiat pour la population". "En l'état des connaissances actuelles, on ne sait pas à partir de quel niveau de PFAS il y a un risque avéré.".

Le Monde - France Info

À

Les ONG dénoncent un défaussement de l'état

"Les mesures annoncées sont très décevantes : pas de limitations des rejets polluants industriels, pourtant bien connus. Aucune action préventive, tout est dans le curatif !" Qui plus est, l'état se défausse sur les collectivités et ne demande rien aux pollueurs. Les mesures consistent à sommer les collectivités et leurs services publics de l'eau de mettre en œuvre des traitements plus sophistiqués : charbons actifs ou interconnexion entre plusieurs réseaux pour diluer la pollution. Tout cela a un coût important qui va se retrouver sur la facture d'eau des usagers. Au scandale sanitaire s'ajoute un scandale social, estiment-elles.

Coordination Eau IDF